RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

de la société A-MMS ARCHITECTURE
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : [redacted]
RCS DRAGUIGNAN 933 187 973

Date : 27 juin 2025
Lieu : au siège social

Monsieur Andry RAVELOJAONA, demeurant [redacted]
associé unique après cession de la totalité des actions de la société,

Expose :
Que l'intégralité des actions composant le capital social a été cédée le 24 juin 2025 par M. Michael SUAREZ, cédant au profit de M. Andry RAVELOJAONA, qui devient associé unique.

Décide :

1 – Prise d'acte de la cession des actions
L'associé unique prend acte que, suite à la cession intervenue le 24 juin 2025, il détient la totalité des actions de la société.

2 – Transformation en société à responsabilité limitée unipersonnelle
L'associé unique décide de transformer la société en SARL unipersonnelle à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau.
Cette transformation met fin aux fonctions de Président de M. Andry RAVELOJAONA, lequel est nommé Gérant de la société à compter de ce jour.
La dénomination sociale, l'objet social, la durée et le capital social demeurent inchangés.

3 – Transfert du siège social
L'associé unique décide de transférer le siège social à compter de ce jour :
Ancienne adresse : [redacted]
Nouvelle adresse : [redacted]
En conséquence, la société sera radiée du RCS de DRAGUIGNAN et immatriculée au RCS d'AIX-EN-PROVENCE.

4 – Modification de la date de clôture de l'exercice social
L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, désormais fixée au 31 décembre de chaque année, le premier exercice après modification se terminant le 31 décembre 2025.

5 – Pouvoirs
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt.

Fait à Pourrières, le 27 juin 2025

L'associé unique

M. Andry RAVELOJAONA

